



Programme de formations à destination des nouveaux élus : séance du 8 octobre 2020 à Margès

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

- L A  
D R O  
M E -

c|a.u.e

2020

EDITO ET COMPTES 2020 .....p 2

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE .....p 3-9

Espaces publics .....p 3

Urbanisme .....p 4-5

Bâtiment .....p 6-7

SENSIBILISATION - FORMATION .....p 8-9

PÉDAGOGIE EN MILIEU SCOLAIRE .....p 10

CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER .....p 11

LA VIE DU CAUE .....p 12



## Année 2020

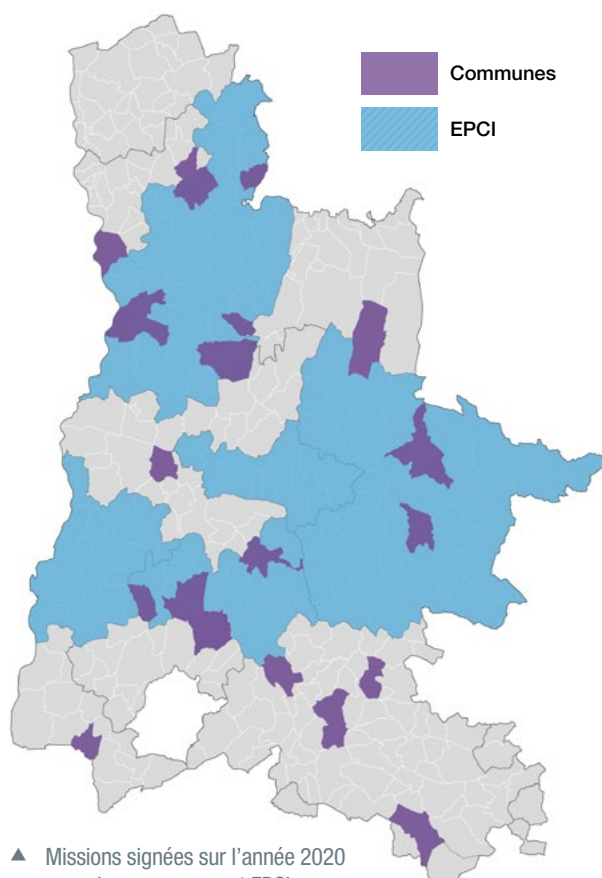
# Le CAUE aux côtés des élus drômois

### Edito

### Accueillir, former et informer les nouveaux élus communaux

En cette année 2020 marquée par la crise sanitaire, le CAUE a dû adapter ses pratiques pour maintenir le meilleur niveau de service possible. De nouveaux modes opératoires ont ainsi été mis en place pour assurer la continuité du conseil aux particuliers et l'animation du réseau des professionnels drômois. Avec le 1<sup>er</sup> confinement et le décalage des élections, le ralentissement de l'activité était inévitable. Une réorganisation a été opérée, avec un recours au chômage partiel lorsque cela a été nécessaire. Cette période a notamment été mise à profit pour préparer l'accueil des nouveaux élus avec l'édition d'une plaquette présentant le CAUE et ses missions. Au second semestre, comme à chaque début de mandat communal, une forte demande d'accompagnement a émergé de la part des collectivités locales souhaitant engager leurs projets. Cela souligne le dynamisme du territoire, des collectivités drômoises, mais aussi la solidité de notre partenariat et la reconnaissance du travail de l'équipe du CAUE. Ainsi, 41 conventions ont été signées avec 25 communes et 5 intercommunalités.

S'il a fallu se résoudre à renoncer à l'organisation de nos manifestations, l'activité en matière de formation a été particulièrement soutenue. Le CAUE contribue à un programme partenarial en direction des nouveaux élus (cf. page 8) : le public était au rendez-vous pour les premières sessions à l'automne.



▲ Missions signées sur l'année 2020 avec les communes et EPCI

### Les comptes

### Un résultat positif mais marqué par la crise sanitaire

L'exercice 2020 dégage un excédent de 83 281 € pour la 2<sup>e</sup> année consécutive (33 816 € en 2019). Malgré le contexte sanitaire qui a retardé l'entrée en fonction des nouveaux élus, les produits issus des adhésions et participations des collectivités atteignent un montant de 1 357 783 € (1 918 841 € en 2019). Le produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département de la Drôme se monte à 1 357 664 €. Les charges d'exploitation liées au personnel mis à disposition par le Groupement Habitat Faventines s'élèvent à 1 070 815 €, et celles liées aux vacataires qui viennent conforter l'équipe à 28 785 €. Le plan de chômage

partiel ouvert pendant le premier confinement s'est traduit par une économie de charges de 67 622 €. Les sollicitations sont nombreuses en début de mandat. Pour 2021, les produits des collectivités devraient donc être en nette augmentation. La convention avec le Département est renouvelée, garantissant un maintien du produit de la taxe d'aménagement à hauteur de 1 350 000 €. Le résultat devrait ainsi être à nouveau excédentaire.

Charges : **1 429 018 €**

Produits : **1 512 299 €**

Excédent : **83 281 €**



© Rachel Magnin

## Espaces publics Attractivité et qualités des centres-bourgs

### Vassieux-en-Vercors : pour un centre-bourg vivant et attractif, approprié par tous, habitants et touristes

Le CAUE est contacté fin 2019 par la commune de Vassieux-en-Vercors alors engagée dans une démarche participative initiée avec le Parc naturel régional du Vercors. La démarche *Espace Vassivain*, 328 habitants pour un village rêvé a pour intention de construire un avenir maîtrisé et ambitieux pour la commune avec des valeurs de solidarité, d'authenticité, de dynamisme, d'audace et d'ouverture. Les orientations proposées pour l'avenir de la commune concernent des thématiques aussi variées que l'urbanisme et le "vivre ensemble", le patrimoine et les activités économiques, etc.

Le CAUE propose de poursuivre la démarche par une phase de programmation spatiale centrée sur le secteur au cœur des préoccupations : le village et ses abords immédiats. La capacité des lieux à répondre

aux orientations est analysée, des enjeux urbains et paysagers sont identifiés puis des éléments de programme sont précisés et des scénarios élaborés pour le devenir du village. À l'issue de cette étape, le choix est fait de lancer une requalification des espaces publics, considérée comme un levier essentiel pour conforter l'intérêt du village aux yeux de tous, habitants et touristes. Le CAUE prolonge son appui pour la consultation et le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Dans une perspective à long terme, une esquisse globale sera d'abord établie en 2021, avant d'engager une phase de conception sur les espaces publics jugés prioritaires.

▲ Place des Martyrs du 21 juillet : principal espace public du village de Vassieux-en-Vercors (vue depuis l'église)

### Laval-d'Aix : mise en valeur des espaces publics, du grand paysage et du patrimoine villageois

Au pied du majestueux Glandasse, le village de Laval-d'Aix présente des atouts indéniables mais insuffisamment valorisés aux yeux des élus. Ils souhaiteraient embellir ses espaces publics, révéler ses qualités paysagères (rivière, vues...) et valoriser le petit patrimoine (lavoirs, fontaines...).

Sollicité pour engager la démarche, le CAUE aide les élus à préciser leurs objectifs et à identifier les éléments à mettre en valeur, révéler, aménager ou sécuriser. Puis, une consultation permet de choisir un maître d'œuvre répondant aux critères énoncés par les élus : approche sensible du paysage et du patrimoine, références dans des contextes villageois et ruraux, aptitudes pour des démarches

participatives. Le projet global d'aménagement conçu par Landfabrik (mandataire) est ambitieux pour ce petit village. Il donne un cadre d'intervention cohérent et harmonieux, qui permettra aux élus d'organiser dans le temps les différentes opérations.



### ET D'AUTRES MISSIONS :

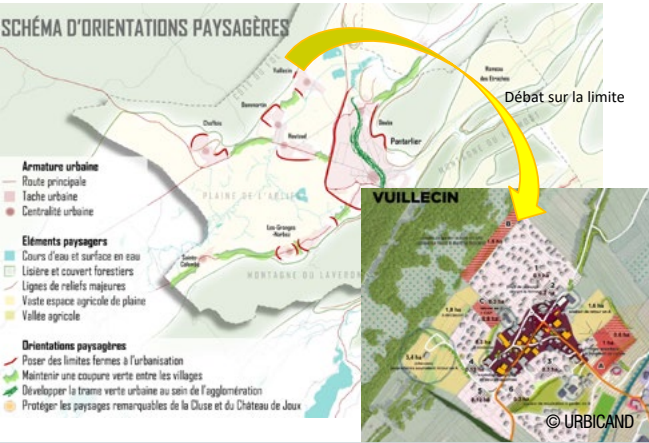
**Rues, places et autres espaces particuliers :** Le Poët-Laval, Malissard, Saint-Restitut

**Entrées et traversées de village :** Arpavon, Châtillon-en-Diois, Condorcet, Luc-en-Diois, Portes-en-Valdaine

**Sublimes routes du Vercors :** Département de la Drôme (mission Sublimes Routes)

**Cours et espaces verts des collèges :** Département de la Drôme (service Enseignement)

Pour plus de détails :  [caue.dromenet.org](http://caue.dromenet.org)



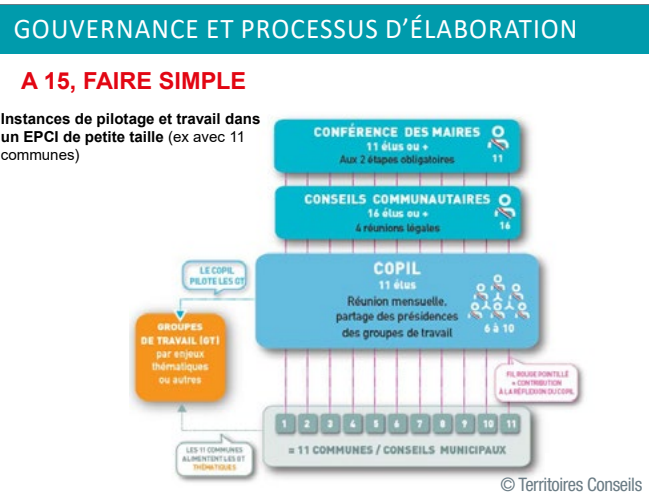
# Urbanisme Planification et projets de territoires

## Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux • Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans : le projet d'urbanisme intercommunal au cœur des débats

Le transfert aux intercommunalités de la compétence en matière de “plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale” était initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce changement d'importance dans l'aménagement du territoire suscite beaucoup d'interrogations parmi les élus drômois. La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (21 communes) et celle du Crestois

et du Pays de Saillans (15 communes) ont souhaité bénéficier de l'appui du CAUE pour engager les réflexions et nourrir le débat sur ce sujet.

À l'automne 2020, pour chacun des territoires, le CAUE a ainsi organisé deux ateliers de sensibilisation sur la planification intercommunale en direction des élus et techniciens. Les séances ont permis de faire le point sur les documents de planification existants sur le territoire, et d'informer sur les contenus possibles d'un PLUi (par des exemples illustrés choisis en lien avec le contexte local). Elles ont aussi mis en avant le besoin de bien articuler les projets entre le territoire et les communes, notamment par la mise en place d'une gouvernance efficiente et réactive entre municipalités et intercommunalité. Sur le Crestois-Pays de Saillans, l'intervention et les conseils d'Anne Gentil, experte associée à Territoires Conseils sur l'urbanisme, ont été particulièrement appréciés.



- ▲ Exemples illustrés de PLUi et conseils auprès des élus
- Séance sur le Crestois-Pays de Saillans



## LA DRÔME Contribution départementale à l'élaboration des documents de planification (PLU, PLUi, SCoT)

Le Département de la Drôme est personne publique associée (PPA) lors des modifications et révisions de documents d'urbanisme. Comment répondre aux nombreuses sollicitations sur des territoires aux échelles et enjeux très disparates ? Comment améliorer les contributions et les avis rendus sur les documents de planification ? Comment leur donner une dimension plus stratégique ? Face à ces questionnements, le Département a sollicité l'appui du CAUE. L'ensemble des services potentiellement contributeurs ont ainsi été invités à une formation sur les documents de planification

et les outils mobilisables pour affirmer une politique départementale ou mettre en œuvre des projets. La dimension stratégique a été travaillée avec les services autour de la contribution du Département au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et à partir des différents plans et schémas départementaux. Depuis, le Département a pu exprimer et porter à la connaissance des intercommunalités engagées dans l'élaboration de PLUi une vision plus large et plus transversale de sa politique en matière d'aménagement du territoire.

## Peyrus : intégrer les enjeux de paysage dans le futur plan local d'urbanisme

La commune de Peyrus a engagé la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) avec l'appui d'un bureau d'études. Lorsque les élus contactent le CAUE fin 2019, trois secteurs d'extension urbaine sont alors pressentis. Le nombre de logements pouvant y être accueillis s'avère trop important au regard des besoins, la surface totale n'est pas compatible avec l'enjeu de modération de la consommation foncière et deux secteurs présentent des sensibilités paysagères évidentes. Les élus doivent opérer des choix et font donc appel au CAUE pour les accompagner dans leur réflexion, contribuer à identifier les enjeux paysagers mais aussi fonctionnels, urbains ou architecturaux de chacun des secteurs, et aider à leur intégration dans le futur PLU.



▲ Lors de la visite des lieux

Un diagnostic paysager est effectué puis une visite sur sites est organisée afin de partager une lecture sensible des lieux avec les élus. Les études déjà réalisées et les données réglementaires et techniques (risque d'inondabilité, etc.) sont prises en compte, ainsi que les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères. Puis lors d'une seule réunion, les élus s'accordent sur les orientations à prendre sur chacun des secteurs. La visite des lieux leur avait permis de prendre le recul nécessaire.

Menée en 2021, l'étape suivante comportait la production de scénarios d'aménagement sur chacun des secteurs. Un nouvel atelier participatif a été organisé. Il avait pour objectifs la présentation des scénarios (organisation du bâti, principes d'accès ou de conception architecturale et paysagère, etc.), le repérage des avantages et inconvénients de chaque scénario et le choix des éléments intangibles et négociables. Une fois rédigé, le document de synthèse servira d'appui à la réalisation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) par le bureau d'étude en charge de la révision du PLU.

*Mission conduite avec Delphine Meslalla-Barnier, paysagiste (contrat de vacation)*



## Une démarche partenariale à l'échelle de la Drôme pour préserver la biodiversité et l'agriculture

Adopté en 2018, le Plan national biodiversité amène les territoires à repenser leur stratégie de gestion foncière et leurs modalités d'aménagement :

- éviter de nouvelles consommations de terres agricoles et naturelles,
- réduire les impacts sur la biodiversité et l'économie agricole dans les nouveaux projets,
- et compenser ceux que la création de logements, d'activités ou d'infrastructures... vont continuer à générer.



▲ Agriculture raisonnée et protection de la flore : tulipe sauvage et vignes du Diois

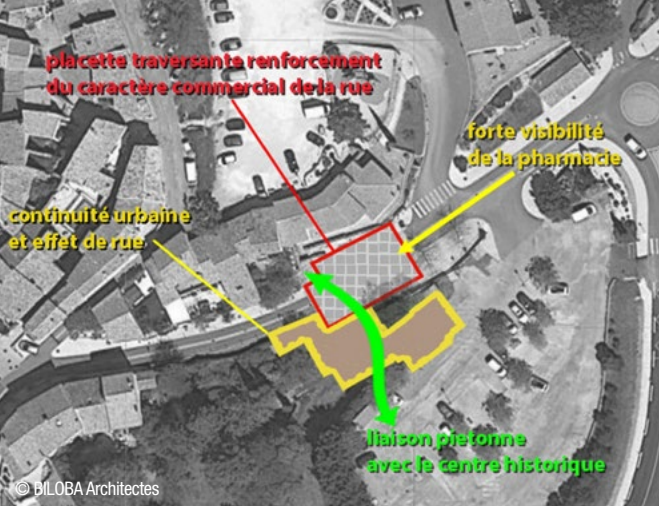
“Éviter – Réduire – Compenser”, c'est le sens de la démarche engagée par le Département et sa Direction de l'environnement. Les partenaires du réseau de l'Ingénierie publique (Chambre d'agriculture, CAUE, LPO, CEN, SAFER, DDT) et les acteurs stratégiques du territoire (Syndicats mixtes de SCoT, EPCI, aménageurs) y sont associés. Cette réflexion multi-partenariale vise à améliorer la cohérence de la “séquence ERC” à l'échelle départementale et à construire une solidarité territoriale sur le sujet.

Le CAUE accompagne le Département dans le suivi des différentes étapes prévues dans l'accord-cadre confié aux bureaux d'études Biotopie, Terres d'Agri, ACTeon environnement et Fidal. Cinq ateliers de concertation avec les acteurs du territoire se sont déroulés en 2020, relevant l'intérêt d'un traitement conjoint de l'agriculture et de l'environnement et privilégiant l'évitement. Les propositions recueillies serviront à définir une méthode et des outils de bonnes pratiques afin d'accompagner les collectivités (dont les services du Département) dans la conduite de leurs projets.

### ET D'AUTRES MISSIONS :

**Planification et réflexions générales ou territoriales :** Peyrins, Valence Romans Agglo, Vassieux-en-Vercors  
**Quartiers :** Barcelonne, Chabrilan, Margès, Roche-Saint-Secret-Béconne

Pour plus de détails :  [caue.dromenet.org](http://caue.dromenet.org)



## Bâtiment Insérer, reconstruire, restructurer...

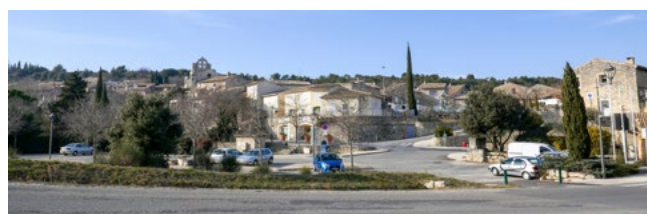
### Saint-Restitut : une maison médicale avec pharmacie en continuité du centre ancien patrimonial

La commune de Saint-Restitut bénéficie d'une pharmacie et d'un cabinet médical, mais le médecin part prochainement à la retraite. Afin de maintenir cette offre de soins de proximité et de l'améliorer, les élus souhaitent construire une maison de santé pluridisciplinaire au cœur du village. L'objectif est d'accueillir en un même lieu des professionnels (médecin, paramédicaux) et des étudiants en formation. Il s'agit aussi d'installer la pharmacie dans des locaux plus fonctionnels et accessibles.

En 2020, les élus sollicitent le CAUE pour les aider à définir les préalables – besoins des professionnels intégrés à la démarche, plan de financement en lien avec le Département – et lancer le projet. Après avoir envisagé plusieurs choix de localisation, un tènement communal est retenu en entrée de village : la place des Combettes. Malgré des contraintes techniques,

- Le site d'implantation de la future maison de santé
- ▲ Extrait de la remise d'intention architecturale par BILOBA Architectes

l'emplacement est stratégique, en continuité du centre ancien classé Site patrimonial remarquable (SPR). La commune, maître d'ouvrage, souhaite un équipement exemplaire en termes d'insertion urbaine et architecturale, et opte pour une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre avec remise d'intention architecturale. Trois équipes d'architectes sont choisies pour proposer leur lecture des enjeux et illustrer des principes d'implantation, de volumétrie et de dialogue avec le site. L'équipe BILOBA Architectes est finalement retenue pour réaliser le projet en concertation avec les professionnels de santé et l'Architecte des Bâtiments de France.



### Pont-de-l'Isère : une nouvelle salle polyvalente en réponse aux besoins associatifs

Construits dans les années 1960, des préfabriqués hébergent les salles dédiées par la commune de Pont-de-l'Isère aux associations. Ils ne sont plus adaptés aux fonctionnements et besoins associatifs.

En 2019, le CAUE est missionné par la commune pour élaborer le programme d'un nouvel équipement. Celui-ci prend forme à l'issue de réunions participatives avec une trentaine d'associations et de visites d'équipements sur des communes voisines. Le projet s'articule autour d'une salle polyvalente d'environ 450 m<sup>2</sup> (équipée d'un espace scénique et de gradins rétractables) et de différentes salles d'activités et de réunions pour les associations. Il devra être construit sur le site actuel après démolition des préfabriqués.

En 2020, le CAUE accompagne la commune pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours sur esquisse. Le lauréat présente un projet qui s'implante de manière harmonieuse avec les espaces et équipements présents

sur le site et génère la création de nouveaux espaces publics (parvis en forme de placette et jardin au centre du projet). L'architecture proposée par l'agence Benjamin Ballay Architecte (mandataire) est sobre et épurée. Un grand volume principal abritant la salle et ses annexes donne une identité forte au bâtiment et un nouveau point de repère en entrée de ville.



- ▲ Le projet retenu sur esquisse (extrait des pièces du concours)

## Parnans : reconfiguration raisonnée de la mairie dans un bâtiment patrimonial

Les élus de Parnans souhaitent réaliser le réaménagement de la mairie et s'interrogent : comment rendre les différents espaces plus fonctionnels, en assurer l'accessibilité et améliorer l'accueil du public ? La mairie est actuellement installée dans des locaux exigus au rez-de-chaussée d'un bâtiment à valeur patrimoniale. Deux logements communaux occupent les étages, un vaste garage contigu à la salle du conseil sert d'atelier pour les services techniques mais sera prochainement libéré.

La disposition des lieux en pied de balme exclut toute possibilité d'extension. Le CAUE élabore des scénarios de réaménagement proposant la requalification du garage en nouvelle salle du conseil et la reconfiguration des bureaux. Des objectifs sont partagés avec les élus : amélioration de l'ergonomie générale (lumière naturelle, ventilation, protection solaire, etc.), amélioration de l'accueil des publics (au secrétariat de mairie et dans la salle du conseil qui fait aussi office de salle de réunion et de salle

des mariages), remise à niveau de l'accessibilité des locaux et des performances thermiques du bâtiment, amélioration des usages de la placette, mise en valeur du bâtiment, le tout avec un budget raisonné au regard des capacités financières de la commune. Une équipe de maîtrise d'œuvre (mandataire : Florent Patois, architecte) est retenue à l'issue d'une consultation menée avec l'appui du CAUE. Le projet est actuellement à l'étude.



▲ Hypothèse de traitement de la façade et d'aménagement de la placette

## Malissard : un projet ambitieux de restructuration et d'extension du groupe scolaire

Les bâtiments scolaires de Malissard sont situés dans un vaste îlot stratégique au cœur du centre-bourg, comprenant des salles d'animation et des aires de jeux (sports et loisirs). Les bâtiments accueillent les écoles maternelle et élémentaire, ainsi que les activités périscolaires et le centre de loisirs. De nombreux dysfonctionnements sont constatés, auxquels s'ajoutent une inquiétude sur la capacité des locaux à faire face à l'accroissement des effectifs et des problèmes de circulation sur leurs abords.



▲ Les écoles de Malissard et leurs abords

Souhaitant poursuivre la réflexion engagée lors du mandat précédent avec le CAUE, la nouvelle équipe municipale retient un des trois scénarios proposés. Ce scénario prévoit la construction d'une nouvelle école maternelle sur un terrain attenant, la rénovation et la réorganisation des 2 000 m<sup>2</sup> de locaux existants ainsi que le réaménagement des cours et des espaces publics limitrophes.

L'ampleur du projet, les urgences de mises aux normes et les contraintes du site occupé nécessitent une vision globale et la définition d'un phasage précis des travaux. Conseillée et accompagnée par le CAUE, la commune décide de missionner un programmiste-assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO). Le bureau d'études Florès est retenu pour assurer les missions suivantes : approfondissement du programme, élaboration d'un plan d'actions et de financement, accompagnement dans le choix de la procédure (concours, marché global de performance, etc.) et dans le lancement de la procédure retenue, coordination avec le projet de réaménagement des espaces publics mené en parallèle.

### ET D'AUTRES MISSIONS :

**Écoles, locaux périscolaires ou petite enfance :** Communauté de communes du Diois, Le Poët-Laval, Montbrun-les-Bains

**Multi-équipements ou multi-bâtiments :** Bourdeaux, Combovin, Communauté de communes du Diois, Laval-d'Aix

**Autres :** Département de la Drôme (Conservation du patrimoine), Département de la Drôme (service Environnement Sports nature), La Roche-de-Glun, Rémuzat, Sainte-Jalle

Pour plus de détails :  [caue.dromenet.org](http://caue.dromenet.org)



# Sensibilisation, formation Nouveaux élus et aménagement du territoire

## Cycle de formations

### Lancement d'un programme de formation à destination des nouveaux élus

Le Département de la Drôme, le CAUE et d'autres partenaires du réseau de l'Ingénierie publique se sont mobilisés pour élaborer un programme de formations destiné aux nouveaux élus, en partenariat avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme. Le CAUE a lancé son cycle de formations en octobre 2020 avec un premier module sur les quatre planifiés jusqu'en 2021. Le principe retenu : partager des notions essentielles pour préparer et mettre en œuvre des projets en matière d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement, et combiner leur présentation avec des visites et témoignages d'élus et de professionnels. Près de 40 élus étaient présents sur la commune de Margès le 8 octobre, et 25 élus à Bouchet le 12 octobre. Ce module avait pour thème *Organiser et planifier le projet communal et/ou intercommunal* et pour sujet les documents de planification en tant qu'outils permettant de traduire le projet de territoire d'une collectivité. Pour l'illustrer : les plans locaux

d'urbanisme de Margès et de Bouchet, avec les témoignages de Jean-Louis Morin, maire de Margès et de Jean-Paul Valette, adjoint à l'urbanisme, puis de Jean-Michel Avias, maire de Bouchet. La méthode d'élaboration des documents de planification a également été abordée : étapes et acteurs mobilisés, démarches de concertation, etc.

▲ Interventions d'élus aux sessions de formation à Margès  
▼ et à Bouchet



## Formation URBAX

### Ville de Valence • Montélimar Agglomération : sensibilisation des élus au système de l'aménagement

Engagées dans des démarches de planification, la Ville de Valence et Montélimar Agglomération souhaitaient fédérer les élus autour d'un projet, les sensibiliser au système de l'aménagement et partager une culture commune de l'aménagement et de l'urbanisme. À leur demande, le CAUE a donc animé une session de formation de deux jours sur chacun des territoires en s'appuyant sur le logiciel URBAX et sa version *Bourg structurant*.

Maire, bailleur social, opérateurs privés, agriculteurs, tels sont les rôles qu'ont pu endosser élus et techniciens des deux collectivités et de cette façon, "toucher du doigt" la fonction des principaux acteurs de l'aménagement. Les stagiaires avaient pour programme de planifier et d'organiser le développement d'un bourg sur la durée d'un mandat municipal. Ils devaient répondre aux objectifs de production de logements définis par le SCoT, aux besoins de renforcement ou de création de réseaux

et de construction d'équipements publics, mais aussi à une volonté de renforcer la centralité du bourg. Taxe d'aménagement, projet urbain partenarial, zone d'aménagement concerté, association foncière urbaine, déclaration d'utilité publique, emplacement réservé, compte à rebours, etc., de nombreux outils de l'aménagement ont ainsi pu être présentés et testés sur la durée du jeu.



▲ Des stagiaires de la Ville de Valence se prêtent au jeu

Le 5 novembre 2020, 40 personnes se sont retrouvées en distanciel pour un nouveau GTLU organisé par le CAUE et l'ADIL. À l'ordre du jour de la réunion : les politiques publiques menées sur le territoire drômois en faveur des centres-villes et villages.

Les services de l'Etat ont rappelé les dispositifs nationaux en faveur de la revitalisation des centres-villes : les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain, et les Opérations de revitalisation de territoire (ORT). Ils ont présenté les déclinaisons locales de ces dispositifs, ainsi que les missions du Comité local de cohésion des territoires (CLCT) installé

depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (instance de gouvernance à l'échelle départementale de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ALCT)). Les services du Département ont fait le point sur l'appel à projet *Centres villes et villages*. Mis en place en 2019, il a déjà permis de soutenir l'action d'une vingtaine de communes appuyées par leurs intercommunalités. Enfin, les témoignages de la Ville de Montélimar, de la SCIC Villages Vivants et d'Action logement ont approché les enjeux de la gouvernance territoriale, de la vacance commerciale et de la production de logements dans la revitalisation des centres.

## Rencontres citoyennes

### MJC du Pays de l'Herbasse : former les nouveaux élus

À l'occasion de chaque nouveau mandat, la MJC propose des soirées avec pour objectif d'aider élus et citoyens à mieux percevoir les enjeux de la gestion municipale. Le CAUE s'est vu confier une soirée le 1<sup>er</sup> octobre 2020 : 13 participants, élus de communes autour de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, sont venus pour comprendre les enjeux actuels et futurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et cerner les responsabilités d'une commune en la matière.

Comment inscrire l'action de l' élu dans une démarche de projet ? Comment se repérer dans toutes les échelles de la planification territoriale ? Quelles différentes postures l' élu peut-il tenir en matière d'aménagement opérationnel ? Quel rôle peut-il tenir au quotidien dans l'accompagnement des citoyens (depuis leur projet jusqu'au permis de construire) ? Autant de sujets évoqués par le CAUE.



## Atelier de sensibilisation

### Valence Romans Agglo : application du droit des sols et insertion paysagère des projets d'aménagement

Vérifier si le parti d'aménagement proposé assure l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages n'est pas aisé au regard des pièces réglementairement fournies dans un permis d'aménager. Les instructeurs du service commun d'application du droit des sols (ADS) de Valence Romans Agglo se confrontent régulièrement à cette difficulté, en particulier lorsque les projets s'inscrivent dans la pente.

L'atelier animé par le CAUE le 14 septembre 2020 avait pour intention de leur apporter des clés de lecture pour mieux appréhender l'insertion paysagère d'un projet d'aménagement. Cet atelier d'une demi-journée a bénéficié de la présence des architectes-conseillers du territoire, Mathieu Cadic et Charles-Henry Fricaud. Après un 1<sup>er</sup> temps de sensibilisation et d'échanges, les participants ont été mis en situation de vérifier l'insertion paysagère

de projets d'aménagement à travers quatre études de cas portant sur des opérations déjà instruites, voire réalisées. L'occasion leur a ainsi été donnée d'expérimenter une méthode de travail permettant d'abord d'identifier les enjeux paysagers révélés par l'analyse du site puis de vérifier leur prise en compte dans le parti d'aménagement. Le temps de restitution a permis de débattre autour du sujet, de partager collectivement des préoccupations ou des retours d'expérience, et d'émettre des pistes de travail.





# Pédagogie en milieu scolaire À la découverte des métiers

## École Barthelon à Bourg-lès-Valence : l'architecture à la porte de l'école

Découvrir l'architecture locale et la replacer dans une plus longue et vaste histoire... Les cinq classes de l'école élémentaire Émile Barthelon l'ont expérimenté durant l'année scolaire 2019-2020.

Grâce à des balades urbaines, visites et ateliers en classe, les élèves ont pu parcourir leur quartier, comprendre son histoire, observer les architectures variées qui le composent, les dessiner. Ils ont découvert ou redécouvert à Bourg-lès-Valence mais aussi à Valence : leur école, les façades du quai Thannaron, de la rue Pompéry, celle plus moderne

des Archives départementales, ou des architectures atypiques comme celles de la Maison mauresque ou du Musée d'art et d'archéologie. Les plus grands se sont intéressés à l'urbanisme contemporain de leur ville. Ils ont été accueillis en mairie dans la salle du conseil municipal et à la médiathèque La Passerelle. Tous se sont régalés en visitant l'agence d'architecture Le Moellon vert, située juste en face de l'école. À travers leurs échanges avec les architectes et leurs travaux sur des photos aériennes, des références architecturales ou des modes de représentation de l'architecture, les élèves ont ainsi pu appréhender la projection dans l'espace – à l'extérieur comme à l'intérieur – et le métier d'architecte.

Le confinement de mars 2020 a malheureusement empêché l'exposition des travaux des élèves à l'école, mais souhaitons que ce projet ait donné l'envie d'architecture aux enfants tout en leur montrant qu'elle fait partie de leur vie quotidienne !

*Projet éducatif conçu par le CAUE avec chaque enseignante, en partenariat avec le service Patrimoine Pays d'art et d'histoire de Valence Romans Agglo (Idelette Drogue-Chazalet et Karine Boinot, guides-conférencières) et l'agence d'architecture Le Moellon vert / Projet soutenu financièrement par la Ville de Bourg-lès-Valence et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans le cadre d'un projet d'Éducation artistique et culturelle sur l'architecture et l'urbanisme*



▲ Visite d'un quartier à l'architecture contemporaine et accueil en mairie pour les plus grands, dessins de façades pour les plus jeunes



**Dans le cadre des actions éducatives du Département à destination des collèges**

## À la découverte du métier d'architecte-paysagiste

Depuis plusieurs années, le CAUE accompagne l'équipe enseignante du collège Joseph Bédier du Grand-Serre dans le cadre de l'action pédagogique *Fabrique et pratiques du cadre de vie*. En 2020, sa proposition a été de faire découvrir aux élèves d'une classe de 4<sup>e</sup>, l'un des métiers de "l'AUE" : celui d'architecte-paysagiste.

Les élèves ont d'abord fait l'expérience de "marches sensibles" dans le centre-bourg, avant de rencontrer la paysagiste Maryline Guende qui avait été associée à l'aménagement des espaces publics. En salle, elle leur a présenté le projet et ses différentes étapes de conception. Elle les a ensuite accompagnés sur site pour décrypter leurs perceptions et attirer

leur attention sur certains détails de réalisation. Ces temps d'échanges ont été l'occasion de répondre aux questions des collégiens et de leur expliquer concrètement le métier d'architecte-paysagiste. Ils leur ont aussi permis de se projeter dans l'espace, de confronter avant-projet et réalité.

Cette rencontre avec une professionnelle de la fabrique du cadre de vie a été très appréciée par les élèves et leurs professeurs. Elle a su faire passer avec beaucoup de pédagogie la complexité de son métier mais aussi toute sa richesse.

*Action éducative inscrite dans un Enseignement de pratiques interdisciplinaires (EPI) intitulé "La ville idéale de l'Antiquité à nos jours"*



# Conseil architectural et paysager Construire dans le respect des lieux

## Offre de conseil

### Des échanges numériques démultipliés

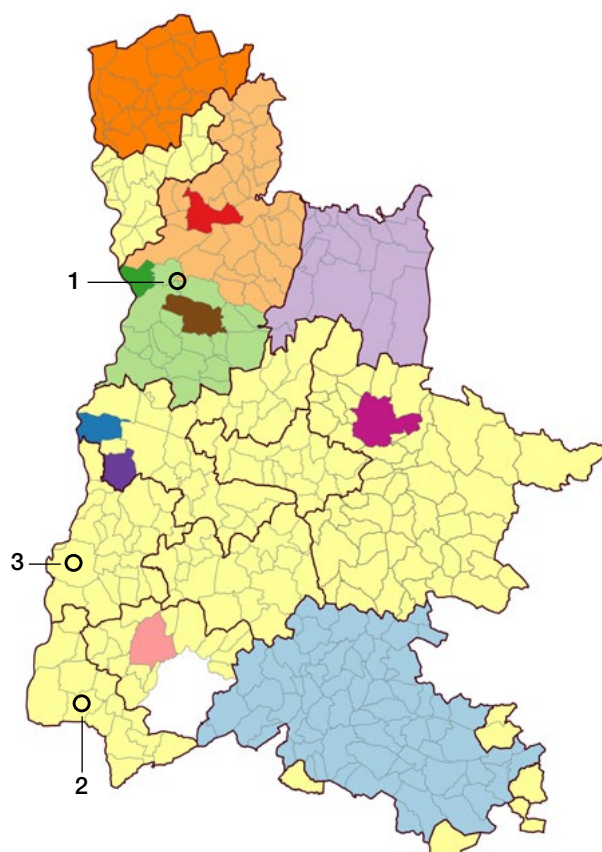
L'année 2020 a connu dès le mois de mars une suspension des conseils en présentiel. Progressivement, des consultations par téléphone, mail ou visio-conférence ont été mises en place au CAUE et sur les quatre intercommunalités et les neuf communes disposant d'un conseil territorialisé. Une autre forme de conseil a ainsi pu être expérimentée grâce à de nouveaux outils technologiques.

#### Offre de conseil complet

- CAUE
- CC Porte de DrômArdèche
- CA Valence Romans Agglo, secteur romano-péageois
- CA Valence Romans Agglo, secteur valentinois
- CC Royans-Vercors
- CC des Baronnies en Drôme Provençale
- Bourg-lès-Valence
- Chabeuil
- Die
- Loriol

#### Offre de conseil spécifique

- 1 Parc d'activités Rovaltain  
Zones d'activités
- 2 Saint-Paul-Trois-Châteaux  
ZPPAUP
- 3 Montélimar  
Périmètre « Action Cœur de Ville »
- Mirmande
- Grignan
- Romans-sur-Isère



## Animation du réseau des architectes-conseillers

### Construire aujourd'hui dans le Royans-Vercors

Le 24 janvier 2020, la rencontre départementale du réseau des architectes-conseillers avait pour thème la "transformation positive" des paysages et la contextualisation des nouvelles constructions. Elle a réuni plus de 25 participants à Saint-Martin-le-Colonel : des élus et architectes-conseillers des territoires, des représentants de services d'Application du droit des sols (ADS), des techniciens de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), l'architecte et le paysagiste-conseils de l'État, un délégué de l'association Maison Paysanne de France et des chargés de mission du CAUE.

Dans le Royans-Vercors, le dialogue respectueux des nouveaux bâtiments avec le site et l'environnement est depuis longtemps une préoccupation des acteurs du territoire. Le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) a ainsi réalisé plusieurs publications pour

conseiller et guider les particuliers dans leurs projets de construction ou de rénovation.

La demi-journée a été très riche avec ses temps d'échanges et sa visite de terrain, mais aussi avec l'expérience, les points de vue et les ressentis de chacun. Elle a permis d'avancer ensemble pour contribuer à la qualité architecturale, urbanistique, paysagère et environnementale des constructions de la Drôme.

*Rencontre accueillie par Pierre-Louis Fillet, président de la Communauté de communes du Royans-Vercors (CCRV) et vice-président du PNRV, Henri Bouchet, maire de Saint-Martin-le-Colonel et vice-président à l'aménagement de la CCRV, Matthieu Lesieur, responsable du pôle aménagement de l'espace et du développement touristique (CCRV), Nicolas Antoine, responsable du service aménagement - mission urbanisme et paysage (PNRV) et Pascale Maupin, architecte-conseiller du territoire depuis dix ans*



# La vie du CAUE

## Des collaborations avec le réseau

### Une plaquette présente le CAUE et ses missions aux nouveaux élus drômois

Qui sommes-nous? Quelles sont nos missions? Nos modalités d'intervention? Depuis juin 2020, l'équipe du CAUE diffuse aux nouveaux élus une plaquette actualisée de présentation (4 pages), accompagnée de sa fiche mode d'emploi.

Plaquette et fiche à télécharger sur :



### À l'occasion du 1<sup>er</sup> palmarès Valeurs d'exemples®

L'Union régionale des CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité promouvoir les 78 projets finalistes du palmarès 2018-2019. Le CAUE a contribué, avec les 10 autres CAUE de la Région, à la réalisation d'une brochure et d'une exposition. Les deux projets drômois lauréats – les ruelles du centre-ancien de Châtillon-en-Diois et le parc départemental de Lorient – sont ainsi présentés aux côtés des six autres finalistes drômois. Tout ou partie des 50 panneaux d'exposition peut être prêté aux collectivités, associations ou institutions qui le souhaitent.

### Le CAUE des Hautes-Alpes en visite dans la Drôme

Le 12 octobre 2020, un groupe d'élus des Hautes-Alpes a été accueilli par des élus de Valaurie et de Châtillon-en-Diois. Cette journée de visites et d'échanges d'expérience était organisée par le CAUE des Hautes-Alpes dans le cadre d'un Eductour *Petites Cités de Caractère*®. Le CAUE de la Drôme a apporté son concours à l'organisation et à l'animation de la journée. Au programme : l'art, le patrimoine et la revalorisation des centre-bourgs.



▲ Masques de rigueur pour les élus des Hautes-Alpes en visite à Châtillon-en-Diois

### L'équipe centrale en 2020 :

Directeur : Denis Witz, adjointe de direction : Frédérique Bompard  
 Pôle administratif : Carol Ollier, responsable administrative et graphisme, Cyndie Lefebvre, secrétaire  
 Pôle graphique : Gaël Fouillet, Guillaume Sarti, Vincent Sauty  
 Chargés de mission : Jean-Pierre Allègre, Christine Coignet, Michèle Frémaux, Perrine Juvin, Angélique Liard, Hélène Mayot, Sandrine Morel, Laurence Patois-Bedel, Frédéric Poudevigne, Anne-Laure Julian (conseil architectural et pédagogie)  
 Et le personnel commun du Groupement Habitat Faventines

### Les 13 professionnels libéraux intervenus pour le CAUE en 2020 :

Sébastien Amunategi, Patrick Breyton, Anne Gentil, Maryline Guende, Florine Lacroix, Cédric Lapourielle, Delphine Meslalla-Barnier, Emilie Ottomani, Emmanuelle Pichon, Eric Prangé, Christophe Séraudie, Thierry Villemin, agence Le Moellon Vert

### Le Conseil d'administration en 2020 :

Élus : Hervé Chaboud, président du CAUE / Patricia Brunel-Maillet / Laurent Combel / Pierre Combes / Geneviève Girard / Corinne Moulin / Jean-Michel Valla / Jean Serret  
 Représentants de l'État : Philippe Aramel, Architecte des bâtiments de France, chef de service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) / Isabelle Nuty, directrice de la Direction départementale des territoires / Mathieu Sieye, Inspecteur d'académie  
 Représentants des professions concernées : Christèle Le Boulanger, urbaniste / Matthieu Cornet, Syndicat des architectes / Hubert Guichard, Fédération française du paysage / Catherine Poullain, Ordre des architectes  
 Personnes qualifiées : Claude Barneron, Ordre des géomètres / Philippe Lacoste, Chambre d'agriculture  
 Membres élus par l'Assemblée générale : Fermi Carrera / Philippe Delaplacette / Nicole Peloux / Fabrice Larue / Olivier Turreng / Michel Vartanian